



Détails de la course

Course inscrite au Calendrier du CDCHS 13 et du Challenge du Pays d'Aix.

DATE : Dimanche 03 février 2019

DISTANCE : Course à pied Nature de 18km et 10km, Marche sportive de 10km et trois courses pour enfants en duo.

PARCOURS : Départ du stade à 9h30 pour les enfants, à 10h15 pour les courses pédestres de 10 et 18km et à 10h30 pour la marche sportive. Arrivée pour tous sur le stade des garrigues.

DROIT D'INSCRIPTION :

- Pour le 18km, 10 euros sur le site internet de «Kms.fr» + Coût de la transaction ou par courrier jusqu'au lundi 28/01/19 et 15 euros le jour même.
- Pour le 10km, 8 euros sur le site internet de «Kms.fr» + Coût de la transaction ou par courrier jusqu'au lundi 28/01/19 et 12 euros le jour même.
- Pour la marche sportive, 6 euros sur le site internet de « Kms » + Coût de la transaction ou par courrier jusqu'au 28/01/19 et 8 euros le jour même.
- Gratuité pour les courses d'enfants.

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

Le règlement est obligatoire pour valider les pré-inscriptions.

- Par courrier à la Mairie de Rognes - Service des sports - 1 avenue d'Aix, 13840 ROGNES (chèque à l'ordre du COMITE FETE DE ROGNES)
- Par l'intermédiaire de KMS : 08 92 68 33 13 (0,34€ min) ou <http://www.kms.fr>
- Sur place, le jour même de 8h30 à 10h au gymnase des garrigues, route de St Cannat, 13840 Rognes.

RETRAIT des DOSSARDS : Accueil et remise des dossards au gymnase des garrigues, route de St Cannat, 13840 Rognes, de 8h30 à 10h le jour de la course.

RENSEIGNEMENTS : Services des Sports de la Commune de Rognes : 06-16-70-33-40 – service.sports@rognes.fr

BRUNCH ET BUFFET GRATUIT POUR TOUS LES PARTICIPANTS

29ÈME FOULÉE DU FOUSSA



ORGANISÉE PAR LE COMITÉ DES FÊTES

DIMANCHE 03 FÉVRIER 2019
AU COMPLEXE SPORTIF DE ROGNES



9H30 : COURSE JEUNES (2006à2011) EN RELAIS-DUOS

10H00 : ECHAUFFEMENT COLLECTIF MUSICAL
PAR KARINE COACH SPORTIF A LA MJC

10H15 : FOULÉE DU FOUSSA
2 PARCOURS DE 10 KM ET 18 KM

10H30 : MARCHÉ SPORTIVE DE 10 KM

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

Plus d'informations sur : www.festivites-rognes.fr; www.ville-rognes.fr ou sur la page facebook de Rognes



BULLETIN D'INSCRIPTION

N° de dossard

N° KMS

29ème FOULEE DU FOUSSA Dimanche 03 février 2019 à Rognes

Merci de cocher la case !

- Départ à 10h15 pour le 10km,
 Départ à 10h15 pour le 18km,
 Départ à 10h30 pour la marche sportive.

Retrait des dossards et inscriptions au gymnase des garrigues de 8h à 9h30.
Par soucis d'organisation, tous changements de parcours lors de la course ne seront pas chronométrés

SEXE : F M

NOM et Prénom :

Date de Naissance :/...../.....

Adresse :

Mail :@.....

Club ou Association :

N° de Licence :

FFA Athlétisme en FSCF, FSGT, UFOLEP FFTRI

Conformément à la loi n°99-223 en date du 23/3/99 relative à la protection de la santé des Sportifs, joindre son certificat médical ou sa photocopie datant de moins de un an mentionnant impérativement l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ou présentation de la licence de la FFA, de la FFTRI ou une licence FSCF, FSGT, UFOLEP (mentionnant la pratique de l'athlétisme) mentionnant la visite médicale du médecin.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Ce document sera conservé par l'organisateur.

Je certifie exacts les renseignements portés sur le présent règlement et déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

Fait àle/...../.....

Signature

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e)....., autorise ma fille (mon fils) mineur(e)..... à participer à la Foulée du Foussa du dimanche 03 février 2019 et dégage les organisateurs de tout incident.

Fait àle/...../.....

Signature des parents précédée de la mention « lu et approuvé »

Règlement de l'épreuve

Art 1 – PARCOURS

Les départs seront donnés sur le stade des garrigues à 9h30 pour les courses « Enfants », à 10h15 pour les deux courses à pied et à 10h30 pour la marche sportive. Temps limite de course : 2h.

Courses jeunes à partir de 9h30 :

■ LIEVRES (nés en 2006-2007) : Course 1 (≈ 1 200 m par coureur du duo)

■ LAPINS (nés en 2008-2009) : Course 2 (≈ 1 000 m par coureur du duo)

■ PIKAS (nés en 2010-2011) : Course 3 (≈ 800 m par coureur du duo)

Dans chaque duo, le premier athlète effectue son parcours puis donne le relais à son coéquipier qui effectue le même parcours à son tour.

Inscription gratuite sur place de 8h30 à 9h (autorisation parentale à remplir impérativement).

Récompenses : premier duo garçon/fille/mixte de chaque course et lot à chaque participant.

Fiche d'inscription, parcours et résultats : sur le site <http://www.aix-athle.com/club/ecole-dathle/>

Courses adultes à partir de 10h15 :

Marche sportive, distance de 10 km (1ère boucle) et deux courses à pied, distance de 10 km (1^{er} boucle) et 18km (cumul des 2 boucles) sur routes et sentiers vallonnés au départ du gymnase des garrigues.

Ravitaillement au 5ème et 13ème Kms.

Indication de distance par marquage tous les kilomètres.

Aucun véhicule accompagnateur ne pourra s'intercaler dans la course, sauf service d'ordre et de sécurité.

Il est interdit d'utiliser des bâtons de marche, sur le stade uniquement, pour éviter le poinçonnement de la piste.

A noter qu'il n'y aura pas de classement général pour la marche sportive mais un chronomètre individuel.

Art 2 - ORGANISATION ET PRESCRIPTIONS

La Foulée du Foussa est organisée par le Comité des Fêtes avec le soutien de la Commune de Rognes.

Les organisateurs seuls se réservent le droit d'interpréter le règlement. Ils peuvent à tout moment y apporter des modifications.

La participation à l'épreuve implique automatiquement la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité et renonce à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs.

Art 3 - INSCRIPTION et DOSSARDS

Le règlement est dû pour valider la pré-inscription.

A) Par courrier, en envoyant le bulletin d'inscription jusqu'au lundi 28/01/19, dûment complété et signé, accompagné du certificat médical avec la mention obligatoire ou similaire à : « Absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » ou d'une photocopie de la licence sportive ainsi que du règlement à l'ordre du : «COMITE DES FÊTES DE ROGNES» et adressé à la MAIRIE DE ROGNES -Service des Sports- 1 avenue d'Aix, 13840 ROGNES

B) Par l'intermédiaire de KMS : Par téléphone: 08 92 68 33 13 (0,34 €/mn), par Internet : <http://www.kms.fr>, par courrier: KMS – 46 bd de la Fédération 13004 MARSEILLE

C) Sur place le jour de la course de 8h30 à 10h, au gymnase des garrigues route de St Cannat 13840 Rognes

Le dossard sera remis le jour de la course après avoir effectué le règlement, remis l'original ou une photocopie du certificat médical ou de la licence sportive, signé le bulletin d'inscription et pour les concurrents âgés de moins de 18 ans, produit une autorisation parentale.

Art 4 - CATEGORIES et CLASSEMENT

La course individuelle est ouverte à tous à partir de la catégorie :

« JUNIORS, ESPOIRS, SENIORS, MASTERS 1, MASTERS 2, MASTERS 3, MASTERS 4 et MASTERS 5 ».

Le classement sera de type «informatique». Les listes d'arrivée évolutives pourront être consultées à partir

de 11h30. Ne pourront être classés que les coureurs ayant effectué la course en totalité.

Un classement général pour les courses pédestres (10km et 18km), ainsi qu'un classement par catégories H et F sera établi.

Art 5 - ASSURANCES

Les participants licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux autres coureurs

de s'assurer personnellement. Les organisateurs sont couverts par une Assurance Responsabilité Civile.

L'épreuve est encadrée par les organisateurs et les services officiels de sécurité qui ont pris toutes les dispositions pour vous garantir la protection la plus efficace, mais vous rappellent que vous êtes tenus de respecter le code de la route. L'assistance sanitaire est assurée par des professionnels. L'organisateur décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs, le vol et les conséquences consécutives à de fausses déclarations.

Art 6 - RECOMPENSES (à partir de 12h15.)

- Chèques cadeaux et nombreux lots surprises.

A tous les participants: Une bouteille de bienvenue et du cru vous sera offerte.

Art 7 - DROIT A L'IMAGE : Le concurrent autorise les organisateurs ainsi que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il peut apparaître, prises à l'occasion de la manifestation, sur tous supports, y compris les documents publicitaires et/ou dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et traités en vigueur.

Merci à l'ensemble de nos partenaires

